



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1er janvier au
30 juin 2023

Our aim is to change the world of travel for a more fulfilling experience for travelers and hotel staff by avoiding blind dates and matching hotels, their customers and like-minded travelers.

Table des matières

1	Attestation des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel	5
2	Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	6
2.1	Présentation du groupe et évolution	6
2.1.1	MYHOTELMATCH	6
2.1.2	Évolution technique au cours de la période	9
3	Etats financiers semestriels au 30 juin 2023	11
3.1	Périmètre de consolidation	11
3.2	Activité en matière de recherche et de développement	11
3.3	Facteurs de risques	12
3.3.1	Risques liés à l'activité hôtelière et voyage	12
3.3.2	Risques liés au piratage/hacking	12
3.3.3	Risques liés à l'environnement digital	12
3.3.4	Risques liés au produit	12
3.3.5	Risques de contrepartie	13
3.4	Transfert de BSA	13
3.5	Evènements postérieurs à la période	13
3.5.1	Operations sur capital	13
3.5.2	Modification des membres du Conseil d'administration	15
3.5.3	Transfert du siège social	15
3.5.4	Déploiement de la version bêta	15
3.5.5	Renforcement de l'équipe marketing	15
3.5.6	Quatrième cycle en vue de la sortie publique	15
3.5.7	Certification AMADEUS et sortie publique	15
	Annexe 1 - Etats financiers semestriels consolidés au 30 juin 2023	19
1	États financiers	21
1.1	Etat du résultat net	21
1.2	Autres éléments du résultat global	22
1.3	Etat de la situation financière consolidée	23
1.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	24
1.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	25
2	Présentation du Groupe, faits caractéristiques de l'exercice et comparabilité des comptes	26
2.1	Présentation du groupe et évolution	26
2.2	Comparabilité des comptes	26
2.3	Continuité d'exploitation - Budget de trésorerie	26
2.4	Faits marquants de la période	26
2.5	Faits postérieurs au 30 juin 2023	26
2.6	Périmètre de consolidation	26

3	Méthodes et principes comptables	27
3.1	Base de préparation	27
3.2	Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises	27
3.3	Écarts d'acquisition (goodwill)	28
3.4	Règles et méthodes comptables	28
4	Notes annexes sur les postes du bilan	31
4.1	Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)	31
4.2	Immobilisations incorporelles	31
4.3	Immobilisations corporelles	32
4.4	Droits d'utilisation	33
4.5	Actifs financiers, participations dans les entreprises associées et autres actifs non courant	34
4.6	Stocks et en-cours	36
4.7	Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation	37
4.8	Trésorerie nette	39
4.9	Provisions et synthèse des autres postes	39
4.10	Dettes financières	40
4.11	Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation	42
5	Notes annexes sur les postes du compte de résultat	44
5.1	Chiffre d'affaires	44
5.2	Achats consommés	44
5.3	Charges externes	45
5.4	Charges de personnel et effectifs	45
5.5	Impôts et taxes	46
5.6	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	46
5.7	Autres produits et charges opérationnels courants	47
5.8	Autres produits et charges opérationnels non courants	48
5.9	Autres produits et charges financières	49
5.10	Coût de l'endettement financier net	49
6	Note annexe sur l'impôt sur les résultats	49
6.1	Note annexe sur l'impôt sur les résultats	49
7	Autres Informations	50
7.1	Engagements hors bilan et passifs éventuels	50
7.2	Rémunération des organes de direction	50
7.3	Résultats sectoriels	50
7.4	Transactions avec les parties liées	50

Attestation des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel

« J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes semestriels pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et, que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 29 septembre 2023

La société MYHOTELMATCH

Représentée par :

Monsieur Yves ABITBOL,

Directeur Général

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

1. Présentation du groupe et évolution

Notre groupe détient deux filiales, MHM Labs créée en juin 2022 et MY AGENCY/NYS, société acquise et intégrée à partir de juillet 2022 parmi laquelle figure l'entité MY DRIVER/MYR, détenue à 51%.

1.1. MYHOTELMATCH

MYHOTELMATCH est la plateforme de voyage nouvelle génération qui est basée sur les principes des online dating websites¹ et consiste à « matcher² » des hôtels, leurs employés, leurs clients et des voyageurs en se basant sur des caractéristiques fixes et variables renseignées volontairement sur chaque profil. MYHOTELMATCH propose aux voyageurs, pour chaque destination, une sélection personnalisée d'hôtels basée sur leurs profils volontaires et correspondant au plus près à leurs attentes et leurs désirs selon des critères personnels (allant bien au-delà du prix ou des filtres classiques qui existent aujourd'hui) en mettant en compétition par messagerie instantanée un petit groupe d'hôtels présélectionnés. MYHOTELMATCH considère que les voyageurs possèdent de multiples profils : en famille, avec les enfants, en couple, seuls, avec un gros budget, avec envie de confort, d'habitude ou d'insolite... et des humeurs changeantes. Quant aux hôtels, les éléments de profilage sont variables et liés à leurs équipes, au mix de clients présents dans l'hôtel au moment du séjour du voyageur et aux événements qui se tiennent dans l'hôtel ou dans la ville comme les mariages, meetings³, salons, matches de sport, travaux...

MYHOTELMATCH oblige à l'honnêteté et permet à chacun de dire qui il est en tant qu'individu mais aussi en tant que groupe, tant pour les équipes hôtelières que pour les partenaires de séjour. Il permet aussi aux hôtels de dire quelle est la clientèle préférée, souhaitée et ainsi être clairs pour les voyageurs.

MYHOTELMATCH a l'intention d'attaquer le marché du tourisme en étant différent, en redonnant aux hôteliers du contrôle et de la marge avec un taux de commission décroissant de 15% à 10% pour les hôtels qui travaillent beaucoup avec la plateforme. C'est par la force du réseau que la plateforme s'imposera, appuyée par une catégorie de personnes oubliées des OTA (Online Travel Agency⁴) et des voyageurs, à savoir tous les propriétaires d'hôtels qui préféreraient aussi partager leurs revenus avec leurs équipes plutôt qu'avec des services de réservation en ligne aux apparences d'annuaire, appliquant une commission énorme de 20-25% du prix de vente et faisant 17,1 milliards d'euros (Booking) et 11,7 milliards d'euros (Expedia) de chiffre d'affaires en 2022.

MYHOTELMATCH veut changer les habitudes de réservations et améliorer la qualité du parcours utilisateur. MYHOTELMATCH entend relever ce défi en digitalisant le principe de l'homophilie, celui qui fait que l'on a envie et même besoin de partager ses expériences passées de voyage, d'être des curateurs « tu devrais y aller, c'est génial ! » ou « n'y va pas, c'est un cauchemar ». Ainsi, chaque personne devient VRP de l'expérience passée. Si cette dernière est réussie alors la recommandation transparente et honnête prend toute son importance.

MYHOTELMATCH va devenir incontournable car l'application devient le « Instagram » du voyage avec des touches de Tripadvisor mais, au lieu de suivre des avis d'inconnus dont les goûts ne vous correspondent pas, MYHOTELMATCH va mêler vos amis et leurs recommandations avec les efforts des hôtels pour vous séduire. Tout cela est bien sûr sans compter sur le *curating*⁵ de nos concierges professionnels du voyage. Efforts de préparation, de séduction, d'argumentation et d'honnêteté : il s'agit là d'éviter le *blind date*⁶, le séjour raté !

C'est l'homophilie (tendance d'un individu à fréquenter ses semblables ou ses pairs, c'est-à-dire des personnes partageant des caractéristiques sociologiques similaires) qui fait la force du réseau social, car en tant qu'individu, nous voulons convaincre nos amis de tester un lieu que nous avons aimé ou d'éviter celui que nous avons détesté. Nous devenons les suiveurs de nos amis voyageurs qui sont de vrais « influenceurs » car ils sont désintéressés de tout aspect commercial. Ils le font pour le plaisir du partage, au nom de l'amour et l'amitié.

MYHOTELMATCH va rééquilibrer le système de l'influence digitale. Aujourd'hui, les influenceurs sont rémunérés pour vendre et non pas pour *matcher*. Avec MYHOTELMATCH, nous serons tous les influenceurs de quelqu'un à l'exception faite que cette influence pourra être pondérée par chacun. En effet, MYHOTELMATCH est un lieu de partage et d'échange où chaque utilisateur est libre de choisir à qui il veut faire confiance en pondérant les profils des autres utilisateurs (amis, collègues, autres voyageurs) en fonction des intérêts qu'ils ont en commun.

« Nous avons toujours un ami qui nous connaît bien et nous recommande de nouvelles choses. Cet ami a une énorme valeur car il est un curateur idéal, mais d'un autre côté s'il n'est pas exactement comme nous-mêmes, ses recommandations sont à prendre avec des pincettes, il faut les pondérer, 10%, 20%, 70% voire 100%, cela dépend des points communs que nous partageons. C'est ce que nous faisons déjà tous au quotidien, parfois sans même nous en rendre compte. Il est important de pouvoir classer et donner une valeur à chaque contact pour toujours avoir le meilleur des recommandations de chacun par rapport à soi-même et pour un voyage donné. » Jean-François OTT, Président du Conseil d'administration.

Il faut donc partager, renseigner mais aussi travailler un peu plus. Comme pour tout. *No pain no gain*⁷.

MYHOTELMATCH est clairement positionnée sur le marché du voyage haut de gamme, insolite, de l'univers du luxe car c'est le segment le plus lucratif et le plus complexe. En 2022 la taille du marché du tourisme de luxe est évaluée à 20 milliards de dollars. Cela devrait croître de plus de 15% de 2023 à 2032 et atteindre 150 milliards de dollars d'ici 2032 selon Global Market Insights. Cette tendance est portée par différentes catégories de voyageurs dont les baby boomers et les Millenials.

1 Sites de rencontre en ligne

2 Correspondre

3 Réunions

4 Agence de voyages en ligne

5 Curation

6 Rendez-vous aveugle

7 On n'a rien sans rien

Le produit

MYHOTELMATCH est la première plateforme de réservation d'hôtels basée sur l'ultra profilage volontaire et mutuel qui permet aux voyageurs et hôteliers de dévoiler leurs atouts, leurs attentes et leurs désirs. Inspirée des sites de rencontre et à contre-courant de la tendance du choix de masse d'hôtels sur les sites de réservation en ligne (OTA) qui utilisent essentiellement le *ranking*⁸ par prix par chambre et par nuit, MYHOTELMATCH insufflé de la clarté, de la fraîcheur, de la convivialité et une gamification auprès des deux acteurs d'un séjour réussi : les voyageurs et les hôteliers. Ce principe s'appuie sur l'honnêteté, qualité qui va créer une atmosphère de confiance entre voyageurs et hôteliers ainsi que le partage d'informations, qui lui est essentiel pour que le *matching* soit optimal.

La digitalisation : les deux OTA dominants facturent 20 à 25% de commission

Les nouvelles habitudes de consommation en ligne ont métamorphosé le métier de l'hôtelier, mais aussi la façon pour le voyageur de choisir sa prochaine destination et de réserver son séjour. Les classements souvent arbitraires des plateformes populaires des OTA ont créé un grand écart de visibilité pour les différents acteurs hôteliers et impactent leurs revenus. Dans le cas d'une bonne visibilité pour accroître les réservations, le prix à payer est une perte de profitabilité conséquente (allant jusqu'à 25%), parfois même confiscatoire, au profit d'intermédiaires qui, années après années, n'ont pour principale valeur ajoutée que le référencement de leurs clients (hôtels) sur leurs plateformes tout en étant les plus gros dépensiers sur Google, ce à quoi ils ajoutent la possibilité de référencement payant pour apparaître plus haut dans le classement. Pour les franchisés des grandes marques, le taux est de 10 à 15% car ces grandes marques, pour environ 10 à 15% de leur chiffre d'affaires, ont négocié des tarifs de gros. Cela ne profite ni aux propriétaires ni aux salariés qui, rappelons-le, sont payés par le propriétaire, non par la marque qui souvent ne paie que le GM de l'hôtel.

Toute la chaîne de valeur subit cette prédominance :

- Les hôteliers doivent produire mieux en gagnant moins, avec une relation client quasi inexistante qui complexifie la compréhension et joue sur la satisfaction de ces derniers et en subissant les promotions appliquées par les OTA provoquant parfois des différences tarifaires avec, par exemple, des tarifs en direct plus chers que ceux proposés par les OTA eux-mêmes.
- Les voyageurs sont défavorisés par rapport à des réservations directes avec moins « d'humain » et de services inclus. Ils ne savent pas, ou ne veulent pas savoir, qu'en passant par les grands OTA, ils abîment leur propre expérience à venir ! Car l'OTA prend 25% de commission à l'hôtel. L'attractivité se fait ici principalement par le prix et le choix pour ceux qui ont une loyauté multiple ou préfèrent voyager dans des hôtels indépendants. Aujourd'hui, il est fréquent d'aimer plusieurs marques, plusieurs styles. Les cartes de fidélité à une seule marque sont dépassées.
- Les collectivités recueillent de moins en moins d'impôt sur les bénéfices à cause de profits anecdotiques liés à l'exploitation des établissements hôteliers.
- Les villes, dans lesquelles les touristes voyagent, subissent de plein fouet le tourisme de masse et ne peuvent plus choisir les clients qu'elles aimeraient avoir. Cela provoque des contraintes : augmentation du besoin énergétique, infrastructures en souffrance, inadéquation des flux routiers et autoroutiers avec les programmes de mobilité urbaine.
- Les destinations (communes, agglomérations etc.) n'ont aucun contrôle ni aucune connaissance des voyageurs qui s'installent, ce qui rend complexe l'accueil adapté aux populations touristiques : gestion de la sécurité, troubles à l'ordre public, insatisfaction des résidents permanents, programmation événementielle de plus en plus délicate à anticiper, revenus touristiques en dents de scie, insatisfaction des commerçants et artisans.

L'humanisation

Depuis l'émergence des OTA, l'hôtelier a perdu la relation avec ses clients. 99% des réservations faites via les OTA classiques sont des « *blind dates*⁹ » pour l'hôtelier. Avant son *check in*¹⁰, l'hôtelier ne sait rien du client. MYHOTELMATCH veut changer ce parcours pour que voyageurs et hôteliers soient sûrs que le *match* soit le meilleur possible, et surtout qu'ils soient les acteurs du choix. Pour les hôteliers, il permet aussi d'éviter les mauvais commentaires qui sont la conséquence naturelle d'un mauvais *match*. Ces fameux commentaires ont fait naître une obsession chez les hôteliers qui font tout et sont prêts à beaucoup de sacrifices pour que les séjours soient réussis afin d'avoir un bon commentaire. Pourquoi cela ? Parce qu'un bon commentaire permet un bon classement. Un bon classement et une bonne note permettent de mettre en confiance les voyageurs. Cela permet aussi de mettre en confiance la marque attachée à l'hôtel ou le propriétaire de ce dernier. Les hôteliers font face à l'accueil de clients attirés par les notations et le prix bien plus que par les spécificités d'un hôtel, d'une équipe hôtelière, de valeurs et de clientèle type. Les hôteliers se sentent incompris dans un métier où la relation client est capitale mais de plus en plus difficile, tout simplement car cela ne *match* pas tout le temps. Les hôteliers sont comme endormis, passifs à attendre que les voyageurs réservent leur chambre. Ils ont beaucoup de mal à se démarquer dans un milieu très compétitif de 900.000 établissements dans le monde pour un total de 17,5 millions de chambres. Pourtant, chaque hôtel possède une identité unique et MYHOTELMATCH permet à chaque établissement de développer sa propre signature émotionnelle en mettant au premier rang le personnel de son établissement. Par affinités avec les équipes, les voyageurs se sentiront mieux compris, mieux accueillis et au bon endroit. MYHOTELMATCH entend fédérer les personnels hôteliers, où qu'ils se situent dans le monde, en leur offrant l'outil d'émancipation de qui ils veulent réellement être professionnellement : des travailleurs récompensés, écoutés, en accord avec leurs valeurs et avec une clientèle qui leur ressemble.

Les hôteliers sont très unis et possèdent un réseau qui va au-delà des frontières. C'est le premier marché de l'emploi dans le monde avec 319 millions de travailleurs¹¹. Chacun est singulier, il apporte une dynamique et sa personnalité au sein de l'hôtel. C'est pourquoi chaque leader hôtelier va créer son équipe et recruter des personnes de confiance avec qui il travaille depuis plusieurs années par le biais de la cooptation. C'est ce mix d'équipe qui crée une synergie et va influencer le profil de l'hôtel. C'est aussi cette communauté et sa participation active dans MYHOTELMATCH qui va créer une appétence pour le challenge car plus l'hôtel a de réservations MYHOTELMATCH, plus la commission est réduite (15% à 10%).

MYHOTELMATCH est une plateforme pour les gens intelligents et travailleurs car plus les équipes feront d'efforts, plus le revenu des hôtels leur reviendra : MYHOTELMATCH propose une commission dégressive de 15% à 10% et souhaite partager ses revenus avec les propriétaires d'hôtels, le personnel hôtelier et les voyageurs proactifs qui aident leurs pairs dans la réalisation de leur séjour.

Cela passe aussi par le fait d'être honnête sur des critères que nous ne remplissons pas (en tant qu'hôteliers ou voyageurs) et sur ceux que nous remplissons. Pour le voyageur, c'est être honnête sur son budget. Comme quand nous achetons une voiture ou un bijou, la question du vendeur est « quel est votre budget ? », idem pour le voyage. Le prix par nuit n'est qu'un des nombreux critères de coût d'un voyage. Et l'argent ne fait pas le bonheur ! En d'autres termes, payer le maximum ne garantit pas au voyageur un meilleur séjour. Pour les hôteliers, appliquer des tarifs élevés ne garantit pas d'avoir la clientèle préférée. Il faut faire preuve d'honnêteté, à tout point de vue, en tant que voyageur ou hôtelier. Il faut faire preuve d'honnêteté dans ce que nous n'aimons pas et peut potentiellement provoquer des petites défailtes (pas de réservation). Le but étant de remporter la vraie bataille, celle de la satisfaction mutuelle et de la bonne réputation. En supplément, l'hôtelier doit être capable d'indiquer à un voyageur tous types d'événements internes ou externes connus qui pourraient perturber son séjour.

8 Classement

9 Rencontre aveugle

10 Enregistrement

11 Chiffres 2021 source Organisation Mondiale du Tourisme

Par exemple, si le voyageur prévoit de venir séjourner pour sa lune de miel et qu'au même moment, l'hôtel est partiellement fermé pour rénovation ou que l'un des services est en maintenance, il en va de l'honnêteté de l'hôtelier de prévenir le voyageur afin qu'il puisse décaler son séjour ou venir en connaissance de cause. Si un voyageur vient pour faire la fête bruyamment, l'indiquer à l'hôtelier lui permettra d'être sûr de célébrer son événement sans contrainte et surtout sans déranger qui que ce soit. Ainsi, chacun sait à quoi s'attendre : pas de mauvaises surprises.

Le *matching* peut être parfait, les échanges par *chat*¹² très sympathiques, mais une date de séjour non adaptée peut parfois gâcher l'expérience. C'est l'honnêteté réciproque qui peut éviter les fausses notes. C'est pourquoi chacun doit être honnête ! Les hôteliers doivent renseigner leur mix client, c'est-à-dire le type de clients qui séjournent dans leur établissement.

MYHOTELMATCH, c'est le culte de l'honnêteté : ceux qui trichent sont vite exclus. Comme sur les sites de rencontre, si un hôtel promet ce qu'il n'a pas, le client en informera la plateforme et après 3 rappels, l'hôtel peut se voir exclu de la plateforme. Il en va de même pour le voyageur qui dénigrerait un hôtel sans raison.

A l'instar d'une relation épistolaire, ce sont de véritables correspondances de long terme qui s'instaurent entre les utilisateurs désireux d'un futur séjour et les hôtels prêts à jouer le jeu de la séduction. Il n'est pas exclu que les propositions alléchantes des hôtels fassent succomber les voyageurs plus tôt qu'ils ne l'avaient prévu avant de commencer à discuter. La connaissance des envies, des souhaits et des désirs de leurs clients va permettre aux hôteliers d'être proactifs et plus créatifs, d'imaginer de nouveaux services ou simplement d'adapter ce qu'ils savent faire à une clientèle ciblée et connue. Avec un marché en constante évolution, avoir les ressources pour anticiper la demande de demain permettra de se préparer à attirer de nouveaux chalands. La disponibilité des vols crée aussi une complexité supplémentaire, il faut *matcher*, mais il faut aussi pouvoir trouver son transport. Ainsi, le partenariat avec Amadeus permet à MYHOTELMATCH d'avoir les disponibilités des avions en temps réel et de permettre au *match* d'avoir lieu !

Le profilage

Comme sur un site de rencontres, les utilisateurs doivent être transparents et accepter de se dévoiler tels qu'ils sont réellement, avec leurs qualités mais aussi avec leurs défauts. Ils doivent accepter de ne pas plaire à tout le monde. L'idée est de ne plus se baser sur des relations « d'hypocrisie », où par exemple l'hôtelier se plie, de gré ou de force, aux exigences parfois farfelues de certains voyageurs. Ce scénario aurait pu être évité pour le bien de tous avec un bon profilage. Le profilage sera empirique. Il sera évolutif au fur et à mesure des voyages et des différentes situations. Ce sera le journal des expériences cumulées et des envies de voyages et deviendra la compilation de ce que le voyageur aime ou n'aime pas.

« Arrivés à un certain âge, nous savons très bien ce que nous voulons éviter, ce que nous n'aimons pas. C'est vrai pour les relations humaines comme pour les voyages. » Jean-François OTT, Président du Conseil d'administration.

Aux désirs multiples des voyageurs s'ajouteront donc des données contextuelles : celles de l'utilisateur (avec qui il voyage, dans quel but et dans quel état d'esprit) et celles du lieu de destination (l'hôtel, son équipe et sa clientèle, mais aussi les alentours, animations, commodités, météo...).

Les équipes hôtelières ont un vrai rôle à jouer. Elles sont partie intégrante de l'identité émotionnelle de l'hôtel et de la relation qu'elles vont créer avec le client. Pour le voyageur, cela répond ainsi au fait de pouvoir choisir un hôtel en fonction de l'aspect social qu'il représente, de par ses équipes mais aussi de par la clientèle qu'il attire. Le personnel sera mis en avant sur chaque fiche d'hôtel, par de courtes vidéos de présentation mais aussi des photos (agent d'accueil, manager général, personnel de chambre, cuisinier, barman...).

Côté voyageur également, il sera possible de fournir une présentation vidéo ainsi que les photos qui représentent ses meilleurs souvenirs de voyage, ses passions au quotidien...

La communauté d'amis, l'homophilie

« Nous sommes allés à tel endroit, c'était super, tu devrais y aller aussi, l'hôtel machin était super, nous avons adoré. » Qui n'a jamais entendu ce type de phrase ? Notre réseau fait de la promotion pour des hôtels, des destinations, des restaurants et autre sans être rémunéré, simplement pour l'envie de partager et faire plaisir. Quoi de plus rassurant que d'écouter les conseils d'un ami et suivre ses recommandations. Sur MYHOTELMATCH, il sera possible de considérer l'avis de ses amis grâce à la pondération. Il sera également possible, sur la base d'un réseau social de voyage tel qu'Instagram, de voir et partager des photos/vidéos de vacances. Ainsi nous pouvons tous être influencés ou devenir l'influenceur d'un ami. Naît alors l'envie de se rendre au même endroit, faire les mêmes activités, manger dans les mêmes restaurants, dormir dans le même hôtel que ceux visités par nos amis devenus influenceurs. Nous parlons ici d'homophilie. Qui se ressemble s'assemble et s'influence. L'homophilie fait référence aux groupes d'appartenance, à l'amour de son modèle. C'est une forme d'égoïsme social : il s'agit d'avoir pour valeur, pour modèle de représentation, sa propre personne. Ainsi, chaque voyageur va créer une communauté de personnes qui lui ressemble, qui pourra l'influencer. Puis, chaque voyageur pourra pondérer chacun de ses amis en fonction de leurs recommandations et de la confiance qu'il accorde aux jugements de ceux-ci.

Lorsqu'un contact nous évoque son dernier voyage en Inde façon *backpacker*¹³, cela peut donner envie d'y aller également, de la même façon ou de manière différente dans une version alliant confort et hôtel. La qualification des profils qui nous aident à *matcher* constitue une variable à forte valeur ajoutée pour constituer son propre profil de voyageur.

Aujourd'hui, il est monnaie courante d'apporter une recommandation. Pour autant, cette recommandation amicale et naturelle ne rapporte rien à la personne qui la donne. C'est ce que MYHOTELMATCH souhaite changer en récompensant une bonne recommandation par le partage de la commission qui est de maximum 15% sur MYHOTELMATCH. Une façon de rétribuer l'effort de chacun et d'aider à concevoir des voyages réussis. En outre, ne perdez plus de temps à chercher. Les amis sont de bons conseils et surtout de bons influenceurs. Ils deviennent une armée de VRP¹⁴.

Autres fonctionnalités qui vont être ajoutées sur la plateforme MYHOTELMATCH :

- *Book now pay later*¹⁵. Cette option permettra de réserver son hôtel sans subir la contrainte du paiement instantané. Il sera possible de payer sa réservation plus tard.
- L'abonnement mensuel. Tout comme il est possible de payer chaque mois pour une voiture en *leasing*¹⁶, il sera possible de verser de l'argent sur MYHOTELMATCH pour constituer une tirelire, autrement dit un compte en banque du voyage. Cette option permettra aux voyageurs de réfléchir et construire leur prochain voyage avant de le payer avec l'argent qu'ils auront mis de côté.

Le Booking¹⁷ : la récompense de ses efforts

Avec MYHOTELMATCH, les efforts sont récompensés. La récompense ultime est le *booking*. Parce que le profil est rempli honnêtement par chacun, parce que le *matching* est parfait, parce que les échanges entre hôtelier et voyageur ont créé du lien, alors la réservation a du sens. Plus il y a de réservations, moins la commission est importante. C'est comme cela qu'elle passe de 15% à 10%.

MYHOTELMATCH souhaite également récompenser les efforts en partageant la commission avec tous ceux qui aident leurs pairs dans la réalisation de leur séjour. Que vous soyez propriétaire d'hôtels, personnel hôtelier ou voyageur proactif, vous êtes tous les amis/influenceurs de quelqu'un. Ainsi, la commission sera en partie reversée si les réservations qui sont faites ont été satisfaisantes et apportées par une tierce personne, qu'elle soit un ami, un hôtelier, un expert...

12 Discussion instantanée

13 Baroudeur

14 Vendeur, Représentant et Placier

15 Réservez maintenant, payez plus tard

16 Location

17 Réservation

1.2. Évolution technique au cours de la période

Durant le premier semestre 2023, les efforts se sont concentrés sur plusieurs points :

Le recrutement afin de renforcer les équipes sur différents pôles

Liée à une montée en compétence significative de l'équipe interne de développement du produit MYHOTELMATCH, l'approche en matière de recrutement a reposé sur la polyvalence. Les profils recrutés correspondent à l'environnement dynamique dans lequel l'équipe actuelle évolue. Ils peuvent mettre en œuvre leurs compétences dans une variété de tâches. C'est une qualité essentielle, notamment lorsqu'il s'agit du développement de l'application, car cela permet d'anticiper et de réagir de manière efficace aux éventuels changements de cap, que ce soit sur le plan commercial ou technique.

Profil produit

- **Product Designer** : dès le début de l'année 2023, un expert en expérience utilisateur (UX/UI) a rejoint l'équipe. Son rôle est de mettre l'accent sur l'amélioration de l'expérience utilisateur. Il est essentiel d'offrir aux utilisateurs une expérience optimale, à la fois agréable et intuitive, de la gestion complète des "userflows" de l'application, jusqu'à l'aspect visuel, couvrant non seulement l'application, mais également le site vitrine et les back-offices.
- **Product Manager** : à la fin du semestre, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée d'un product manager. Compte tenu de la croissance progressive de recrutement il était essentiel d'anticiper et de prévoir un renfort en gestion de projet produit. Le rôle du product manager est d'assurer le suivi opérationnel des projets (back office, application).

Profil développeurs

- Arrivé en décembre 2022, il a été le moteur derrière le développement de la première version de l'application en React Native. En outre, il a contribué au développement d'une partie de l'API et a joué un rôle clé dans le processus de certification Amadeus. Parmi ses réalisations, il compte de nombreux "quick wins", notamment la création du site vitrine, des formulaires et d'une application web de recherche d'événements. En février, nous avons accueilli un deuxième développeur fullstack, qui est devenu un relais essentiel au sein de l'équipe. Il a pris en charge les animations du site vitrine et rendu les sites compatibles avec les différents écrans. Une fois pleinement intégré, il a également participé au développement de l'application. En mars, une développeuse front-end est venue renforcer l'équipe. Son arrivée a permis d'équilibrer les développements entre le front-end et le back-end, ce qui a permis aux développeurs fullstack de se concentrer davantage sur l'aspect technique, notamment en ce qui concerne l'intégration Amadeus.

Profil science des données

- **Data Scientist** : le troisième pilier essentiel de la construction du produit est la science des données. En mars, a été recruté un data scientist pour prendre en charge les algorithmes de mise en correspondance et l'enrichissement du CRM (customer relationship management). En plus de gérer les éléments existants, il a créé plusieurs algorithmes de mise en correspondance, en prenant en compte la pondération du réseau, par exemple. Ces différents algorithmes ont été testés. De plus, il a enrichi les données hôtelières en utilisant des outils externes tels que l'API d'OpenAI.
- **Marketing** : suite au développement de l'application et au regard du lancement prévu le 18 octobre 2023, il était important de penser stratégie d'acquisition. En juin 2023, deux prestataires en marketing ont été interrogés. Une agence en charge du branding et une prestataire responsable du choix des mots et des interviews d'utilisateurs.

- La stratégie de constitution de l'équipe repose sur deux principes fondamentaux. Tout d'abord, l'internalisation de domaines essentiels pour garantir une base stable, solide et sous contrôle. Ensuite, l'intégration progressive des différents profils, un par un, afin de faciliter leur intégration et d'assurer une transition en douceur. Il est crucial de noter que l'arrivée d'un nouveau membre dans une équipe est toujours un événement majeur, et il était impératif de le gérer correctement pour permettre à chacun de trouver un équilibre optimal dans ses tâches et responsabilités.

Le développement de l'application MYHOTELMATCH

Le développement de l'application a suivi un processus autour de trois cycles complets, de la conception à la mise en production. Chacun de ces cycles a été suivi du déploiement d'une nouvelle version de l'application.

- **Proof of concept et proposition de valeur** (décembre 2022 - janvier 2023) : Le premier cycle visait à valider le "proof of concept" (POC) et à mettre en place les fonctionnalités de base ainsi que la proposition de valeur. Durant ce cycle, les fondations de l'architecture de base ont été établies, notamment la mise en place de l'infrastructure sur OVH, en développant le backend en Python et en créant l'application en React Native. Un premier modèle de données spécifique au domaine d'activité de l'application a été élaboré. En parallèle, une première interface utilisateur (UI) et des essais sur quelques parcours utilisateur (UX) ont été effectués. L'algorithme de mise en correspondance de notre prestataire initial a été récupéré. Il a été soumis à des tests et des évaluations.
- **Profilage** (février à mars 2023) : l'objectif de ce cycle est l'approfondissement de la fonctionnalité de profilage, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'expérience utilisateur. Pour ce faire, le design de l'application a été simplifié, en optant spécifiquement pour une version "black & white" ou "white & black". L'engagement a été pris dans une direction axée sur un onboarding guidé, où l'utilisateur est invité à répondre à plusieurs questions concernant ses préférences. L'intention était double : d'une part, évaluer si le parcours posait les bonnes questions, et d'autre part, déterminer si le nombre de questions était adéquat. Des cohortes de beta-testeurs ont été intégrés, comprenant à la fois des hôteliers et des voyageurs. L'objectif était de garantir que les fonctionnalités et leur présentation répondaient à des besoins concrets. De plus, grâce au Data Scientist, l'algorithme de mise en correspondance (matching) existant a pu être amélioré. Rappelons que cet algorithme avait été initialement développé par un prestataire externe. Il était donc important de l'internaliser, de l'industrialiser, puis de l'adapter aux nouvelles données disponibles.
- **Haute fidélité** (avril à mai 2023) : l'objectif au cours du troisième cycle a été d'améliorer l'aspect visuel de l'application (UI). Des écrans haute-fidélité pour l'onboarding, précédemment développés, ont subi une amélioration. De plus, la notion de gamification que nous avons jugée essentielle dans le contexte du développement d'une application mobile a été introduite. Toutes ces modifications ont été soumises aux tests de nos cohortes de bêta-testeurs, ce qui a permis de tirer des enseignements précieux et de préparer le quatrième cycle de développement.

En résumé, l'algorithme de mise en correspondance a été amélioré grâce à un développement sur plusieurs niveaux. La notion de pondération pour les recommandations de contacts a été introduite, permettant ainsi de personnaliser davantage les suggestions.

MY XPERIENCE et l'intelligence augmentée

Faisant face à la complexité du traitement de l'information et à un grand nombre de données à centraliser, MY AGENCY a fait concevoir son propre logiciel interne : MY XPERIENCE. Cet outil conçu et entièrement développé pour l'entreprise est aujourd'hui utilisé par les équipes, leur permettant une meilleure diffusion de l'information et un traitement des données unifié et sécurisé. Suite à l'acquisition de MY AGENCY par MYHOTELMATCH, MY XPERIENCE a pu bénéficier du développement de l'algorithme de machine learning. Grâce à cette amélioration du logiciel, les collaborateurs bénéficient d'un outil d'intelligence augmentée, améliorant le matching des données utilisateurs, permettant l'optimisation des recommandations en fonction des profils et ainsi un meilleur rendement d'exécution.

Le partenariat stratégique et technologique avec Amadeus

Initié en mars 2023, le partenariat stratégique et technologique signé avec Amadeus est l'évènement phare de cette période. Amadeus est l'un des plus importants acteurs mondiaux des logiciels de gestion des réservations de voyage (Global Distribution System - GDS) à l'échelle mondiale. Grâce à ce partenariat majeur, MYHOTELMATCH aura le privilège d'intégrer toute la technologie d'Amadeus directement dans son application de « matching » et d'accéder à la réservation de l'ensemble de son offre hôtelière dans le monde. Les deux groupes vont ainsi allier leur savoir-faire technologique et opérationnel pour proposer une solution innovante aux voyageurs afin que leurs voyages soient toujours une réussite.

Technologiquement parlant, la mise en place de ce partenariat s'est établi autour de l'obtention d'une certification imposée par Amadeus. Cette étape garantit que les équipes de MYHOTELMATCH disposent de l'expertise et des compétences techniques nécessaires pour utiliser les solutions d'Amadeus de manière appropriée. La validation de cette certification est soumise à des critères stricts, et son périmètre est clairement défini en amont. Il est à noter que le partenariat avec Amadeus est un privilège réservé à un nombre restreint d'entreprises. Le processus de certification, généralement d'une durée de 6 mois, a été mené à bien par les équipes de MYHOTELMATCH dans les délais prévus.

Etats financiers semestriels au 30 juin 2023

1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MYHOTELMATCH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle et, ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque MYHOTELMATCH détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Au 30 juin 2023, le périmètre comprenait 5 sociétés.

Société	Forme juridique	SIREN	Adresse siège social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode consolidation
MYHOTELMATCH	SA	542 030 200	965 AV ROUMANILLE SOPHIA ANTIPOLIS 06410 BIOT	100%	100%	Société mère
MHM Labs	SAS	914 382 080	965 AV ROUMANILLE SOPHIA ANTIPOLIS 06410 BIOT	100%	100%	Intégration globale
MYR (MY DRIVER)	SAS	838 059 244	58 AV D' IENA 75116 PARIS 16	51%	51%	Intégration globale
NYS (MY AGENCY)	SAS	479 162 794	58 AV D' IENA 75116 PARIS 16	100%	100%	Intégration globale
KMG SERVICES (MYC TUNISIE)	SA		IMMEUBLE LES 2 LACS RUE LAC CONSTANT TUNIS TUNISIE	33%	33%	Non consolidée

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées. En revanche, les sociétés ad hoc dont l'impact sur les comptes consolidés est significatif sont consolidées en intégration globale.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Le Groupe a choisi de ne pas intégrer les comptes de la société KMG SERVICES compte tenu de la faible détention (33%) et du caractère jugé non significatif. Cette position pourra être revue pour les comptes 2023.

2. Activité en matière de recherche et de développement

Il est précisé que la Société n'a pas exercé d'activités réputées de recherche et développement au sens de la définition du crédit impôt recherche au cours des comptes consolidés clos au 1^{er} semestre 2023.

Toutefois, notre filiale MHM Labs a signé le 5 mai 2023, un contrat de prestation de recherche de financement innovation. Celui s'appliquera aux investissements en ressources et matériels dédiés à la recherche, à l'innovation et au développement.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) a pour but d'encourager les entreprises à engager des activités de recherche et développement (R&D). Le taux du CIR varie selon le montant des investissements

3. Facteurs de risques

Le présent chapitre présente les principaux risques propres à la Société sur la base des risques dont la Société a connaissance à la date du rapport financier semestriel.

Le présent chapitre présente également les dispositifs de maîtrise desdits risques que la Société a déjà mis en place.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent rapport financier avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des principaux risques qui lui sont propres et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

A la date du rapport financier semestriel, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits dans le rapport financier semestriel n'est pas exhaustive.

D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du rapport financier semestriel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Risques liés à l'activité hôtelière et voyage

Plusieurs risques peuvent affecter les activités liées au voyage et à l'hôtellerie comme les risques liés à la santé (COVID-19), les situations politiques ou encore les problèmes environnementaux (séismes, inondations, tsunamis...). C'est un contexte dans lequel MYHOTELMATCH évolue de par son activité artisanale d'agence de conciergerie privée mais aussi prochainement digitale avec son application de réservation.

Risques liés au piratage/hacking

MYHOTELMATCH, entreprise digitale, peut se retrouver confrontée à des risques de hacking/ piratage qui empêcheraient la continuité du service ou pourraient créer des pertes de données.

Dans le cadre du développement de son application, MYHOTELMATCH a mis en place une stratégie de protection face au risque de piratage. Elle protège les données échangées par chiffrement asymétrique. L'intégralité des interfaces est accessible uniquement via le protocole https et les certificats SSL résultants. Par ailleurs, afin de renforcer l'intégrité des données, MYHOTELMATCH met en place une stratégie de sauvegarde bi-journalière ainsi qu'une réplication multi-facteurs des bases de données.

Cela permettra de proposer une continuité de service en prévention de défaillances. Par ailleurs, MYHOTELMATCH fait appel à plusieurs fournisseurs d'infrastructure afin de se protéger face à l'interruption de service de l'un d'entre eux. Les données sont, à ce jour, localisées exclusivement en France. De plus, MYHOTELMATCH implémentera un chiffrement symétrique des données sensibles clients dont la clé ne sera connue que du client lui-même. MYHOTELMATCH considère que le client est propriétaire des données qu'il fournit. Celui-ci peut décider de les supprimer à tout moment sur simple demande.

Risques liés à l'environnement digital

Dans le cadre de son redéploiement, du développement du concept MYHOTELMATCH et de la poursuite corrélative de son exploitation, la Société est soumise à une forte pression concurrentielle compte tenu en particulier de la présence sur ce marché d'autres Online Travel Agencies (OTA) telles que Booking, Expedia...

Risques liés au produit

Les enjeux et les risques associés au développement de la plateforme MYHOTELMATCH sont les suivants :

- Intégration des API (interface de programmation d'application) avec les différentes briques technologiques permettant le référencement et la communication avec les utilisateurs.
- L'algorithme de matching qui doit prouver sa performance sur chaque proposition.

Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne le risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières selon les termes du contrat ou de la transaction à laquelle elle participe ; le risque de contrepartie concerne les créances clients, les autres créances liées à l'activité.

4. Transfert de BSA

Il est rappelé, conformément à nos communiqués de presse du 27 octobre 2021, du 31 octobre 2021 et du 11 novembre 2021, que le conseil d'administration de la Société a approuvé, afin de reconnaître la patience et la fidélité de ses actionnaires, le principe d'une distribution à leur profit, d'un nombre maximum de 150.000.000 bons de souscription d'actions (les « BSA ») qu'elle détient, représentant potentiellement une augmentation de capital d'un montant maximum de 3M EUR, par émission de 300.000.000 actions nouvelles.

Ces BSA avaient une durée d'exercice expirant le 4 décembre 2023.

Par décision du Conseil d'administration en date du 2 mai 2023, il a été décidé la prorogation d'une année de cette durée.

S'agissant d'une modification du contrat d'émission du 4 décembre 2014, cette prorogation, a été approuvée par l'assemblée générale des titulaires de BSA convoquée à la date du 16 juin 2023.

Chaque BSA permet d'acquérir 2 actions pour 0,05 EUR.

5. Evènements postérieurs à la période

5.1. Operations sur capital

Au 30 juin 2023, le capital social s'élevait à la somme de 3 401 580,26 € et était composé de 340.158.026 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

Il est rappelé que par décision du Conseil d'administration du 12 juin 2023, il a été procédé à un regroupement d'actions de la Société (« le Regroupement ») conformément à la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 juillet 2022 (11ème résolution) à raison de cent (100) actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale chacune contre une (1) action nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale.

Dans la mesure où ces 340.158.026 actions ne constituait par un nombre entier divisible par cent, il a été acté l'annulation de vingt-six (26) actions appartenant à la société OTT HERITAGE ouvrant droit à l'indemnisation prévue par l'article R.228-12 du Code de commerce au titre de vingt-six (26) actions formant rompus détenues par OTT HERITAGE.

Le Regroupement a pris effet le 8 août 2023 soit trente (30) jours après la date de début des opérations de regroupement.

Au 8 août 2023, le capital social s'élève à la somme de 3 401 580 € et est composé de 3.401.580 actions d'un euro (1€) de valeur nominale chacune.

A cette même date, il subsiste 15.950.000 ORA non converties et 111.384.062 BSA non exercés.

Afin de maintenir les intérêts des porteurs d'ORA et des porteurs de BSA n'ayant pas exercé leurs droits, le Conseil a décidé, à l'unanimité, conformément (i) aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée et (ii) aux stipulations du contrat d'émission

des ORA et des BSA, d'ajuster la Parité de Remboursement et la Parité d'Exercice de sorte que la nouvelle Parité de Remboursement et que la nouvelle Parité d'Exercice soient respectivement égales au produit de la Parité de Remboursement actuellement en vigueur et de la Parité d'Exercice actuellement en vigueur et du rapport :

$$\frac{\text{Nombre d'actions après opération}}{\text{Nombre d'actions avant opération}}$$

Pour les ORA, la Parité de Remboursement est en conséquence la suivante :

$$1x \frac{3.401.580}{340.158.026} = 0,01$$

soit cent (100) ORA pour une (1) action.

Pour les BSA, la Parité d'Exercice sera en conséquence la suivante :

$$2x \frac{3.401.580}{340.158.026} = 0,02$$

soit cent (100) BSA pour deux (2) actions, au Prix d'Exercice de 0,05 € par BSA, soit 5 € pour 2 actions.

Conseil d'administration du 1^{er} février 2023

Demande d'exercice de BSA :

- 126.880 BSA le 21 juillet 2022
- 150.240 BSA le 21 juillet 2022
- 150.240 BSA le 21 juillet 2022
- 150.240 BSA le 21 juillet 2022
- 6.907.140 BSA le 21 juillet 2022
- 6.178.280 BSA le 21 juillet 2022
- 5.608.360 BSA le 21 juillet 2022
- 14.048.620 BSA le 21 juillet 2022
- 10.000.000 BSA le 6 décembre 2022

Augmentation de capital de la Société corrélative à l'exercice des BSA de 866.400 euros correspondant à l'émission de 86.640.000 actions nouvelles portant le capital social de la somme de 2.183.948,26 à la somme de 3.050.348,26 €

Conseil d'administration du 2 mai 2023

Demandes de remboursement d'ORA :

- 4 000 000 d'ORA par la société OTT HERITAGE le 31 mars 2023 dont elle était propriétaire représentant un remboursement en 4.000.000 d'actions ordinaires nouvelles

Demande d'exercice de BSA :

- 2.755.000 BSA le 6 mars 2023
- 2.500.000 BSA le 8 mars 2023
- 10.000.000 BSA le 31 mars 2023
- 306.600 BSA le 18 avril 2023

Réalisation de l'augmentation de capital de la Société corrélative au remboursement des ORA et de l'exercice des BSA de 351.232 euros correspondant à l'émission de 35.123.200 actions nouvelles portant le capital social de la somme de 3.050.348,26 € à la somme de 3.401.580,26 €

Conseil d'administration du 12 juin 2023

- Mise en œuvre du regroupement d'actions de la Société conformément à la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 juillet 2022 (11^{ème} résolution) à raison de cent (100) actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale chacune contre une (1) action nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale, soit à ce jour 340.158.026 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale chacune contre 3.401.580 actions nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale;
- Décision de suspension de la faculté d'exercice des bons de souscription d'actions et de la faculté de remboursement des obligations remboursables en actions à compter du 6 juillet 2023 à 00 h 01, heure de Paris jusqu'au 8 septembre 2023 à 23 h 59, heure de Paris;
- Ajustement de la parité d'exercice et du prix d'exercice des bons de souscription d'actions et de la parité de remboursement des obligations remboursables en actions émis par la Société compte tenu du regroupement des actions ; soit cent (100) ORA pour une (1) action, soit cent (100) BSA pour deux (2) actions, au Prix d'Exercice de 0,05 € par BSA, soit 5 € pour 2 actions

5.2. Modification des membres du Conseil d'administration

Par décisions de l'Assemblée générale du 25 juillet 2023, la Société se compose de 8 membres du Conseil d'administration :

- Monsieur Jean-François OTT ;
- Monsieur Yves ABITBOL ;
- Monsieur Bradley TAYLOR ;
- Monsieur Joël RUBINO ;
- Monsieur Alain DUMENIL ;
- Monsieur Stefan RADSTROM ;
- Madame Charlotte GAUTHIER ;
- Madame Auriane de CASTELNAU.

5.3. Transfert du siège social

Par décisions de l'Assemblée générale du 25 juillet 2023, il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 965, avenue Roumanille, CoworkingOffice, Bâtiment A, Bureau 201 – 06410 Biot au 58, avenue d'Iéna – 75116 Paris, à compter du 25 juillet 2023.

5.4. Déploiement de la version bêta

La version bêta déployée au mois d'août a été proposée en test auprès d'un panel choisi de voyageurs et d'hôteliers. Cette étape cruciale a permis aux équipes d'observer les comportements mais aussi d'appréhender les réactions des utilisateurs. Suite à ce déploiement des réajustements ont pu être opérés et des bugs ont pu être réparés.

5.5. Renforcement de l'équipe marketing

Un **Chief Marketing Officer (CMO)** a rejoint l'effectif afin de piloter l'ensemble des leviers de Growth, de marketing, de communication digital et offline.

Il a fait ses armes dans la communication offline entre 2000 et 2005, avant de rejoindre le digital par le biais du mobile en 2006 au sein de LD Mobile. Après avoir travaillé avec des acteurs comme la Société Générale, Gemey Maybelline, IBM, il a renforcé son positionnement Mobile Centric et Mobile first. En tant qu'entrepreneur, il a accompagné des Start Up (FoodChéri, Memorizer...) ainsi que LVMH Sephora dans le cadre de la croissance de leur apps sur un scope EME. Fort de la maîtrise de l'ensemble des points de contact et des leviers de croissance d'une App, il vient renforcer le Groupe. Il possède un Master 2 obtenu à l'université de Paris Dauphine en Marketing et Communication, et est par ailleurs intervenant au sein de l'ESG pour le Master E-Business depuis 7 ans sur le sujet Mobile Apps.

5.6. Quatrième cycle en vue de la sortie publique

Pendant le quatrième cycle, les éléments des cycles précédents ont été consolidés, ce qui a permis d'explorer en profondeur les principaux aspects de MYHOTELMATCH :

- Examens des fonctionnalités essentielles de l'application, notamment le profilage multiple, le système de mise en relation, les discussions, le processus d'intégration des utilisateurs et la réservation.
- Evaluation des sources de données et de la qualité des données consolidées pour assurer une base solide.
- Approfondissement des recherches sur les algorithmes de mise en relation, en mettant l'accent sur les recommandations et les similitudes.
- Travail sur le design de l'application et l'expérience utilisateur, en visant à créer une expérience de luxe tout en respectant les normes actuelles.
- Collaboration, pour la partie développement, avec un prestataire qui possède une vaste expérience des applications mobiles et qui jouit d'une excellente réputation. Dans un premier temps, ce prestataire a réalisé un audit basé sur l'évaluation des développements existants. Il a ensuite planifié l'intégration de ces éléments dans la version publique de l'application. Puis, des directives ont été établies quant à l'architecture du code, de manière à garantir un développement durable et maîtrisé.

5.7. Certification AMADEUS et sortie publique

La certification AMADEUS a été officialisée dans le communiqué du 31 juillet 2023¹⁸. Cette certification est très importante pour MYHOTELMATCH car elle représente un travail important mené pendant plus de 4 mois en lien étroit avec les équipes de ce géant de l'industrie du voyage. Pour rappel, AMADEUS¹⁹, société cotée dont la valeur est établie à plus de 26 milliards d'euros, est l'un des trois principaux systèmes de distribution mondiaux. Le partenariat établi entre MYHOTELMATCH et Amadeus a permis à MYHOTELMATCH d'accéder en temps réel à une base référençant plus d'un million d'hôtels dans le monde.

Dans la continuité de cette certification, MYHOTELMATCH a annoncé la sortie publique de son application sur les stores. Elle sera disponible sur Apple et Android dès le 18 octobre 2023.

18 https://mymatchingcompany.com/wp-content/uploads/formidable/4/CP_MHM_Certif_Amadeus_VD.pdf

19 <https://corporate.amadeus.com/en/about-us>

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Iéna

75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

RBA SA
5, rue de Prony
75017 Paris

Audit Plus S.A.R.L.
110, boulevard Jean Jaurès
92908 Boulogne-Billancourt

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Éléna

75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Aux actionnaires de la société MYHOTELMATCH

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société MYHOTELMATCH, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux

requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34- norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3. « Continuité d'exploitation-Budget de trésorerie » de l'annexe aux comptes semestriels qui décrit les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes semestriels.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Boulogne Billancourt, le 29 septembre 2023

Les commissaires aux comptes

RBA SA

DocuSigned by:

0A9B4A940A054B7...
Soly BENZAQUEN

AUDIT PLUS

DocuSigned by:

3E0489FA27FB4F2...
Nicolas GOLDET

ANNEXE 1 - Etats financiers semestriels consolidés au 30 juin 2023

Rapport semestriel

Table des matières

Annexe 1-	Etats financiers semestriels consolidés au 30 juin 2023	16
1.	États financiers	18
1.1.	Etat du résultat net	18
1.2.	Autres éléments du résultat global	19
1.3.	Etat de la situation financière consolidée	20
1.4.	Tableau de flux de trésorerie consolidé	21
1.5.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	22
2.	Présentation du Groupe, faits caractéristiques de l'exercice et comparabilité des comptes	23
2.1.	Présentation du groupe et évolution	23
2.2.	Comparabilité des comptes	23
2.3.	Continuité d'exploitation - Budget de trésorerie	23
2.4.	Faits marquants de la période	23
2.5.	Faits postérieurs au 30 juin 2023	23
2.6.	Périmètre de consolidation	23
3.	Méthodes et principes comptables	24
3.1.	Base de préparation	24
3.2.	Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises	24
3.3.	Écarts d'acquisition (goodwill)	25
3.4.	Règles et méthodes comptables	25
4.	Notes annexes sur les postes du bilan	28
4.1.	Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)	28
4.2.	Immobilisations incorporelles	28
4.3.	Immobilisations corporelles	29
4.4.	Droits d'utilisation	30
4.5.	Actifs financiers, participations dans les entreprises associées et autres actifs non courant	31
4.6.	Stocks et en-cours	33
4.7.	Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation	34
4.8.	Trésorerie nette	36
4.9.	Provisions et synthèse des autres postes	36
4.10.	Dettes financières	37
4.11.	Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation	39

5. Notes annexes sur les postes du compte de résultat	41
5.1. Chiffre d'affaires	41
5.2. Achats consommés	41
5.3. Charges externes	42
5.4. Charges de personnel et effectifs	42
5.5. Impôts et taxes	43
5.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	43
5.7. Autres produits et charges opérationnels courants	44
5.8. Autres produits et charges opérationnels non courants	45
5.9. Autres produits et charges financières	46
5.10. Coût de l'endettement financier net	46
6. Note annexe sur l'impôt sur les résultats	46
6.1. Note annexe sur l'impôt sur les résultats	46
7. Autres Informations	47
7.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels	47
7.2. Rémunération des organes de direction	47
7.3. Résultats sectoriels	47
7.4. Transactions avec les parties liées	47

1. États financiers

1.1. Etat du résultat net

En Milliers d'euros	NOTES	30/06/2023	30/06/2022
Chiffre d'affaires	5.1	7 005	0
Achats consommés	5.2	(5 547)	0
Charges de personnel	5.4	(1133)	0
Charges externes	5.3	(759)	(628)
Impôts et taxes	5.5	(15)	0
Dotations nettes aux amortissements	5.6	(163)	(10)
Dotations nettes aux provisions	5.6	(13)	0
Variation de stocks de produits en cours		0	0
Autres produits et charges d'exploitation	5.7	44	(3)
Résultat opérationnel courant		(581)	(641)
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.8	(2)	0
Résultat opérationnel		(583)	(641)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		18	0
Coût de l'endettement financier brut	5.9	(48)	(235)
Coût de l'endettement financier net		(30)	(235)
Autres produits et charges financiers		(25)	532
Quote part du résultat des entreprises associées		0	0
Impôt sur le résultat	6.2	(34)	0
Résultat net		(672)	(345)
Part du groupe		(721)	(345)
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		49	0
Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle		340 158 026	218 394 826
Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros		(0,001)	(0,002)
Résultat dilué		(0,001)	(0,002)

1.2. Autres éléments du résultat global

En Milliers d'euros	30/06/2023			30/06/2022			
	NOTES	TOTAL	PART MINORITAIRE	PART GROUPE	TOTAL	PART MINORITAIRE	PART GROUPE
Résultat net		(672)	49	(721)	(345)		(345)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture							
Impôts liés							
Écarts de conversion							
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets							
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net							
Instruments de capitaux propres							
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite							
Impôts		0	0	0			
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets							
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		0	0	0			
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres		0	0	0			
Résultat global		(672)	49	(721)	(345)		(345)
Résultat dilué				(0,001)	(0,002)		

1.3. Etat de la situation financière consolidée

En Milliers d'euros	NOTES	30/06/2023	31/12/2022
Actif non courant			
Ecart d'acquisition	4.1	1075	1075
Immobilisations incorporelles	4.2	485	443
Immobilisations corporelles	4.3	212	154
Droits d'utilisation	4.4	1638	1735
Investissements dans des filiales et co-entreprises	4.5	14	14
Autres actifs financiers non courant	4.5	272	110
Impôts différés		0	0
Total actif non courant		3 696	3 529
Actif courant		0	0
Stocks		0	0
Clients	4.7	2 390	1 911
Autres créances opérationnelles	4.7	106	0
Actifs d'impôts exigibles		0	0
Autres actifs	4.7	959	674
Autres actifs financiers courant		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	601	1 354
Total actif courant		4 056	3 940
Actifs destinés la vente		0	
Total de l'actif		7 752	7 469

En Milliers d'euros	NOTES	30/06/2023	31/12/2022
Capitaux propres			
Capital et primes		13 765	12 787
Réserves consolidées		(13 050)	(12 344)
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		(721)	(706)
Total des capitaux propres Part du Groupe		(6)	(263)
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle		276	227
Total des capitaux propres		270	(36)
Passif non courant		0	0
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	4.10	3 366	3 610
Impôts différés		0	0
Provisions non courantes	4.9	13	0
Total passif non courant		3 379	3 610
Passif courant		0	0
Fournisseurs	4.11	1 901	1 540
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	4.10	1 005	1 257
Dettes d'impôt sur le résultat		0	0
Provisions courantes		0	0
Avances et acomptes reçus	4.11	77	156
Autres dettes opérationnelles		0	0
Autres passifs	4.11	1 120	941
Total passif courant		4 103	3 894
Total des capitaux propres et passif		7 752	7 469

1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Résultat net total des entités consolidées	(672)	(345)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Dotations nettes aux amortis, dépr. et provisions	146	(532)
Charges et produits liés aux stocks options et assimilés		
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	30	0
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		
CAF après coût de l'endettement financier	(496)	(867)
Coût de l'endettement financier	48	2
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	35	0
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt		0
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt	(413)	(865)
Variation du BFR	(614)	534
Charge d'impôt de la période	(35)	
Flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnés		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(1 062)	(341)
Acquisitions d'immobilisations	(98)	(421)
Cessions d'immobilisations	0	0
Réduction des autres immobilisations financières	30	0
Incidence des variations de périmètre		
Flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnées		
Variation nette des placements à court terme	(9)	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(78)	(421)
Variation nette des emprunts	(19)	0
Émissions d'emprunts		
Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	(112)	0
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère		
Augmentations / réductions de capital	578	
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	(0)	
Autres flux liés aux opérations de financement		246
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	559	246
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV)	0	0
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(581)	(516)
Trésorerie : ouverture	1 170	664
Trésorerie : correction à-nouveaux / reclassements		
Trésorerie : clôture	590	148

1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe			Total	Minoritaires Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital et primes	Autres Réserves	Réserves consolidées et Résultat			
Capitaux propres au 01 JANVIER 2022	8 816	(12 334)	(11)	(3 528)	0	(3 528)
Affectation du Résultat 2021	0	91	(91)	0	0	0
Mouvements de capital	3 971	0	0	3 971	0	3 971
Dividendes distribués en 2022						
Retraitement réserves consolidées						
Variation de périmètre	0	(102)	102	0	92	92
Résultat consolidé 2022	0	0	(706)	(706)	135	(571)
Autres éléments du résultat Global : Ecart de change						
Résultat global de la période	0	0	(706)	(706)	135	(571)
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2022	(12 787)	(12 344)	(706)	(263)	227	(36)
Impact changement de méthode comptable (IFRS 16)						
Capitaux propres retraités au 01 JANVIER 2023	12 787	(12 344)	(706)	(263)	227	(36)
Affectation du Résultat 2022	0	(706)	706	0	0	0
Mouvements de capital	978	0	0	978	0	978
Dividendes distribués en 2023						
Retraitement réserves consolidées						
Variation de périmètre	0	0		0	0	0
Résultat consolidé 2023	0	0	(721)	(721)	49	(672)
Autres éléments du résultat Global : Ecart de change						
Résultat global de la période	0	0	(721)	(721)	49	(672)
Capitaux propres au 30 juin 2023	13 765	(13 050)	(721)	(6)	276	270

2. Présentation du Groupe, faits caractéristiques de l'exercice et comparabilité des comptes

2.1. Présentation du groupe et évolution

La société MYHOTELMATCH, société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, est une plateforme de voyage nouvelle génération qui, basée sur les principes des sites de rencontre, propose de faire « matcher » des hôtels et des voyageurs en se basant sur des caractéristiques fixes et variables renseignées volontairement sur chaque profil utilisateur. Le groupe MYHOTELMATCH est composé de la société MHM LABS et du sous-groupe NYS qui détient deux filiales MYR (société de droit français) et KMG SERVICES (société de droit tunisien).

Le Groupe a été constitué le 15 juin 2022.

2.2. Comparabilité des comptes

Les états financiers comparatifs 30 juin 2022 présentés sont issus des comptes de la société MYHOTELMATCH au 30 juin 2022 élaborés conformément aux règlements ANC n°2018-07 et n°2016-07 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et n'ont pas fait l'objet de retraitements IFRS.

2.3. Continuité d'exploitation - Budget de trésorerie

Les comptes semestriels ont été établis dans une hypothèse de continuité d'exploitation sur la base d'un budget de trésorerie permettant d'assurer l'équilibre financier de la société.

Le budget de trésorerie établi couvrant la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 présente un besoin de trésorerie de 74 K€.

Afin de financer les besoins en trésorerie, l'un des principaux actionnaires, la société OTT HERITAGE par l'intermédiaire de son actionnaire principal M. OTT Jean-François a accepté d'apporter son soutien financier.

L'équilibre de trésorerie est assuré jusqu'à l'arrêt des comptes et au plus tard au 31 août 2024.

2.4. Faits marquants de la période

Modifications successives du capital

En date du 6 mars 2023, augmentation de capital de 55.100 € relative à l'exercice de 2.755.000 BSA par M. VAN DEN OUDEN.

En date du 8 mars 2023, augmentation de capital de 50.000 € relative à l'exercice de 2.500.000 BSA par M. VAN DEN OUDEN.

En date du 31 mars 2023, augmentation de capital de 40.000 € relative au remboursement en actions de 4 000 000 ORA à la demande de OTT HERITAGE.

En date du 31 mars 2023, augmentation de capital de 200.000 € relative à l'exercice de 10.000.000 de BSA par OTT HERITAGE.

En date du 18 avril 2023, augmentation de capital de 6.132 € relative à l'exercice de 306.600 BSA par M. DUFOREST.

Option intégration fiscale

Une option pour le régime groupe prévu à l'article 223 A du CGI a été formulée par la société MYHOTELMATCH. L'option est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2023. La société MYHOTELMATCH se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même et les sociétés MHMLABS et NYS.

2.5. Faits postérieurs au 30 juin 2023

Mise en oeuvre du regroupement d'actions

En date du 12 juin 2023, le Conseil d'administration de la société MYHOTELMATCH a décidé le regroupement de la totalité des actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune par attribution d'une action nouvelle d'un euro (1 €) de valeur nominale contre cent actions anciennes d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale unitaire. Le début des opérations de regroupement a eu le 7 juillet 2023 et a pris fin le 8 août 2023. La reprise de la faculté d'exercice des BSA et de remboursement des ORA a quant à elle été effective le 9 septembre 2023.

2.6. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MYHOTELMATCH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque MYHOTELMATCH détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées. En revanche, les sociétés *ad hoc* dont l'impact sur les comptes consolidés est significatif sont consolidées en intégration globale.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Au 30 juin 2023, le périmètre comprenait 5 sociétés.

Société	Forme juridique	SIREN	Adresse siège social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode consolidation
MYHOTELMATCH	SA	542 030 200	965 AV ROUMANILLE SOPHIA ANTIPOLIS 06410 BIOT	100%	100%	Société mère
MHM Labs	SAS	914 382 080	965 AV ROUMANILLE SOPHIA ANTIPOLIS 06410 BIOT	100%	100%	Intégration globale
MYR (MY DRIVER)	SAS	838 059 244	58 AV D' IENA 75116 PARIS 16	51%	51%	Intégration globale
NYS	SAS	479 162 794	29 RUE EMILE DUCLAUX 92150 SURESNES	100%	100%	Intégration globale
KMG SERVICES	SA		IMMEUBLE LES 2 LACS RUE LAC CONSTANT TUNIS TUNISIE	33%	33%	Non consolidée

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Le Groupe a choisi de ne pas intégrer les comptes de la sociétés KMG SERVICES compte tenu de la faible détention (33%) et du caractère jugé non significatif. Cette position pourra être revue pour les comptes 2023.

3. Méthodes et principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1. Base de préparation

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2022 et disponibles sur le site : <https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting>.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception des évolutions normatives suivantes :

Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 sont sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2023. Elles concernent principalement :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance

Normes et interprétations applicables par anticipation

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2023.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits au compte de résultat.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base de l'expérience passée et de divers autres facteurs. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

La période considérée a une durée de 6 mois.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

3.2. Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

L'ensemble des sociétés intégrées établissent leurs comptes en euro.

3.3. Écarts d'acquisition (goodwill)

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif, soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat.

3.4. Règles et méthodes comptables

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis simultanément :

- La faisabilité technique en vue de sa mise en vente;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre;
- Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs;
- La Société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Brevets, marques, droits et valeurs similaires

Ce poste est constitué des :

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation de tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

• Constructions	20 ans
• Installations générales	5 à 10 ans
• Matériel outillage	2 à 10 ans
• Matériel de transport	1 à 5 ans
• Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 5 ans
• Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Dépréciation des actifs immobilisés

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que des événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie *in fine*. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminuée des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur le goodwill.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles.

Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories listées ci-dessous.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ces actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend les actifs financiers dérivés, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance entraîne le déclassement obligatoire de tous les actifs classés dans cette catégorie. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- D'une part des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur comptable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable.
- D'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la valeur d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte-tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de x jours. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement.

Actifs disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.

Seraient classés les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquels le Groupe n'exercerait ni influence notable ni contrôle.

Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées en Bourse) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi, etc.). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence au prix de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Comptabilisation des instruments financiers

Selon IFRS 9, les instruments financiers (actifs et passifs) entrent dans l'état de la situation financière consolidée à leur juste valeur initiale. L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers correspond, en fonction de leur catégorisation, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Le coût amorti correspond à la valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), augmentée des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et diminuée des sorties de trésorerie (coupons, remboursements de principal et, le cas échéant, des primes de remboursement).

Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux nominal de l'instrument financier, mais sur la base du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier.

Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet de tests de valeur, effectués dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Le nouveau modèle de classement introduit par IFRS 9 comprend trois catégories comptables : coût amorti, juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (FVOCI) et juste valeur par résultat.

Les actifs financiers ont été décrits ci-dessus.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Les emprunts et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrés période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre du Groupe une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée, à moins que l'effet de la valeur temps soit significative, auquel cas les provisions sont actualisées.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Avantages au personnel et engagements de retraite

Le Groupe comptabilise en charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne comptabilise aucune provision au titre de ces régimes.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers ses salariés en application des dispositions des conventions collectives suivantes : BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS ET SOCIÉTÉS DE CONSEILS (SYNTEC)- 1486 et PERSONNEL DES PRESTATAIRES DE SERVICES DANS LE DOMAINE DU SECTEUR TERTIAIRE - 2098 relatives au départ et à la mise en retraite.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chaque des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'évolution de ces estimations et hypothèse est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement. Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies inclut d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage, ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés. Conformément à la norme IAS 12 le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévission de résultats fiscaux futurs
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Reconnaissance des produits de l'activité ordinaire

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est principalement réalisé par la société NYS. La société agit comme principal vis-à-vis des clients. La société prend le risque de crédit et de trésorerie comme l'indique notre compte client. Le prix de la prestation est déterminé par la société. La société est redevable vis à vis des clients de la bonne sélection et exécution de la prestation. L'analyse du Groupe est donc de retenir que le Groupe est principal.

Subventions

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées en « Produits constatés d'avance » et reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Modalités de calcul du résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est déterminé en divisant le résultat revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période écoulée majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires résultant de la conversion des actions potentielles dilutives, ORA et BSA.

En référence au paragraphe 40 de la norme IAS 33, les effets anti dilutifs sur le résultat par action de la conversion des actions potentielles ne doivent pas être prises en compte.

Dans le cas des ORA et BSA existantes au 31 décembre 2022 (comme au 31 décembre 2021), leur conversion aurait un effet anti dilutif (diminution de la perte par action).

IFRS 16 : Contrats de location

Un exercice d'identification des biens pris en location d'une valeur supérieure à 5 000 € a été mené, seule une location d'une durée fixe de neuf années a été identifiée.

Contrats de location chez le preneur

À la conclusion d'un contrat, l'entité doit apprécier, si celui-ci contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif sur une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de faible valeur ne seront pas retraités par le Groupe (Immobilisation inférieures à 5 000 €), conformément à la possibilité laissée par la norme.

À la date d'effet du contrat de location, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, et un passif locatif.

À la date d'effet du contrat de location, le preneur doit comptabiliser à l'actif et au passif du bilan, respectivement pour un montant égal lors de leur première comptabilisation :

- un droit d'utilisation de l'actif sous-jacent,
- une obligation de payer des loyers, égale à la valeur actualisée des paiements futurs ; le taux d'actualisation utilisé étant celui qui égalise la valeur actualisée des loyers avec la juste valeur de l'actif sous-jacent.

Les charges afférentes au contrat de location consisteront en d'une part, l'amortissement et la dépréciation de l'actif du « droit d'utilisation », présentés dans le résultat opérationnel et, d'autre part, la charge d'intérêt liée au passif de loyer, présentée dans le résultat financier.

Le preneur devra réévaluer le passif locatif ainsi que l'actif s'il y a une modification du montant des loyers futurs en raison d'une variation de l'indice conduisant à une modification des flux de trésorerie (IFRS 16 §42 b).

4. Notes annexes sur les postes du bilan

4.1. Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)

Variations des écarts d'acquisition

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Autres variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	1075	1075						
Amortissements des écarts d'acquisition								
Dépréciations des écarts d'acquisition								
Valeur nette	1075	1075						

L'écart d'acquisition est à considérer en globalité et correspondent aux entités suivantes :

Libellé	Brut	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	1075		1075
NYS	1171		1171
MYR	-96		-96

4.2. Immobilisations incorporelles

Le détail des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant :

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	9	9					
Droit au bail							
Fonds commercial	4	4					
Autres immobilisations incorporelles	415	534	119				
Immobilisations incorporelles en cours	352	300					(52)
Avances et acomptes s/ immo. incorp.							
Immobilisations incorporelles	780	846	119				(52)

Dont immobilisations en crédit-bail :

Le détail des amortissements des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant :

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais d'établissement							
Amortissements des frais de développement							
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(9)	(9)					
Amortissements droit au bail							
Amortissements fonds commercial							
Amortissements des autres immos incorp.	(329)	(352)	(23)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	(338)	(361)	(23)				

Dont immobilisations en crédit-bail :

Le détail des dépréciations des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant :

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations sur frais d'établissement							
Dépréciations sur frais de développement							
Dépréciations concessions, brevets et droits similaires							
Dépréciations droit au bail							
Dépréciations sur fonds commercial							
Dépréciations sur autres immo. Incorporelles							
Amortissements des immobilisations incorp. en cours							
Dépréciations avances et acomptes s/ immo. incorp.							
Dépréciations des immobilisations incorporelles							

4.3. Immobilisations corporelles**Le détail des valeurs brutes des immobilisations corporelles s'établit selon le tableau suivant :**

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains							
Agencements et aménagements de terrains							
Constructions							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations techniques, matériel & outillage							
Autres immobilisations corporelles	225	252	27				
Matériel de bureau							
Matériel de transport		75	75				
Matériel informatique							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes s/ immo. corp.							
Immobilisations corporelles	225	327	102				
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>		75					

Le détail des amortissements des immobilisations corporelles s'établit selon le tableau suivant :

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amort. sur agencements et aménagements de terrains							
Amortissements des constructions							
Amortissements des constructions sur sol d'autrui							
Amortissements install tech. matériel & outil.							
Amortissements des autres immobilisations corp.	(71)	(94)	(23)				
Amortissements du matériel de transport		(21)	(21)				
Amortissements des immobilisations corporelles	(71)	(115)	(44)				
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>		(21)					

Le détail des dépréciations des immobilisations corporelles s'établit selon le tableau suivant :

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations sur terrains							
Dépréciations sur agencements et aménagements de terrains							
Dépréciations sur constructions							
Dépréciations des immobilisations corporelles							

4.4. Droits d'utilisation**Le détail des valeurs brutes des droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :**

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Droit d'utilisation de biens immobiliers	1734	1734					
Droit d'utilisation de véhicules de tourisme							
Droit d'utilisation de matériels de transport							
<i>Droit d'utilisation d'avions</i>							
Droit d'utilisation de matériels de production							
Droit d'utilisation installations techniques							
Droit d'utilisation	1734	1734					
<i>Dont locations IFRS 16</i>		1734					

Le droit d'utilisation est relatif aux locaux situés au 58 avenue d'Iéna 75116 PARIS dont le bail a débuté le 1^{er} décembre 2022. La durée du bail est de neuf années.

Le détail des amortissements des droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissement droit d'utilisation de biens immobiliers		(96)	(96)				
Amortissement droit d'utilisation de véhicules de tourisme							
Amortissement droit d'utilisation de matériels de transport							
Amortissement droit d'utilisation licences informatiques							
Amortissements droit d'utilisation		(96)	(96)				
<i>Dont locations IFRS</i>		(96)					

4.5. Actifs financiers, participations dans les entreprises associées et autres actifs non courant

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation							
Dividendes à recevoir							
Créances rattachées à des participations							
Intérêts courus sur créances et prêts							
Vers. restant à effectuer sur titres de part. non libérés							
Titres immobilisés non courants	43	13		(30)			
Titres immobilisés courants							
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille							
Prêts	4	4					
Dépôts et cautionnements versés	106	82	6	(30)			
Autres créances immobilisées							
Autres actifs financiers non courant		187					187
Prêts cautionnements et autres créances							
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non libérés							
Compte d'ajustement intra-groupe haut de bilan							
Compte de Liaison Intra-groupe haut de bilan							
Compte de Liaison Cessions internes							
Immobilisations financières	153	286	6	(60)			187
Titres mis en équivalence							

Le poste "Autres actifs financiers non courant" de 187 K€ est relatif à des BSA auto-détenus qui étaient présentés dans la trésorerie nette au 31 décembre 2022 et qui ont été reclassés en autres actifs financiers non courant au 30 juin 2023.

Les créances immobilisées se décomposent par échéance comme suit :

En Milliers d'euros

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Créances rattachées à des participations							
Intérêts courus sur créances et prêts							
Prêts	4		4				
Dépôts et cautionnements versés	82						82
Autres créances immobilisées							
Prêts cautionnements et autres créances							
Créances - Actif immobilisé	86		4				82

Le détail des dépréciations s'établit selon le tableau suivant :

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations sur titres de participation							
Dépréciations des autres créances raff. à des part.							
Dépréciations des créances raff. et inf. courus							
Dépréciations sur titres immobilisés non courants	(30)	(0)		30			
Dépréciations sur titres immobilisés courants							
Dépréciations des titres immobilisés de l'activité du portefeuille							
Dépréciations sur prêts							
Dépréciations sur dépôts et cautionnements							
Dépréciations sur autres créances immobilisées							
Dépréciations sur actions propres							
Dépréciations des prêts & autres créances							
Dépréciations sur immobilisations financières	(30)	(0)		30			
Dépréciations sur titres mis en équivalence							

Reprise de dépréciation relative à la sortie des titres de participation CWHITE (WONE).

Autres actifs non courants

Néant.

Le détail des autres actifs non courants s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Clôture			Ouverture		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Impôts différés - actif						
Clients et comptes rattachés						
Créances sur personnel & org. sociaux						
Créances fiscales hors IS						
Créances liées à l'intégration fiscale						
Etat Impôt sur les bénéfices						
Comptes courants						
Actionnaires : capital appelé non versé						
Créances sur cessions d'actifs						
Autres créances						
Produits à recev. Quote part rés. SNC						
Charges constatées d'avance						
Charges à répartir						
Primes sur obligations						
Compte de liaison actif						
Capital souscrit non appelé						
Instruments financiers actif						
Autres actifs non courants						

4.6. Stocks et en-cours

Néant.

Libellé	Clôture			Ouverture		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks M fournitures et aut. Approvisionnements						
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises						
Stocks et en-cours						

4.7. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Le détail de l'actif circulant

En Milliers d'euros

Libellé	Clotûre			Ouverture		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	106		106	2		2
Clients et comptes rattachés	2 613	(224)	2 390	2 135	(224)	1 911
Créances d'exploitation	2 719	(224)	2 496	2 137	(224)	1 914
Instruments financiers actif						
Créances rattachées à des participations						
Prêts cautionnements et autres créances						
Créances sur personnel & org. Sociaux	45		45	6		6
Créances fiscales hors IS	568		568	342		342
Impôts différés - actif						
Etat Impôt sur les bénéfices	54		54	4		4
Comptes courants						
Créances sur cessions d'actifs						
Autres créances	419	(144)	275	416	(144)	272
Intérêts courus sur créances						
Actifs sur contrat						
Compte d'ajustement intra-groupe bas de bilan						
Compte de liaison Ecritures d'élimination						
Compte de liaison Intra-groupe bas de bilan						
Ecart de conversion - actif						
Charges constatées d'avance	17		17	47		47
Primes sur obligations						
Autres actifs courants	1 103	(144)	959	816	(144)	672
Actifs non courants détenus en vue de la vente						
Activités abandonnées						
Actifs non courants détenus en vue de la vente & act abandonnés						
Actif circulant	3 823	368	3 455	2 953	368	2 586

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par échéance comme suit :

En Milliers d'euros

Libellé	Clôture	<1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Impôts différés - actif							
Clients et comptes rattachés							
Créances sur personnel & org. sociaux							
Créances fiscales hors IS							
Créances liées à l'intégration fiscale							
Etat Impôt sur les bénéfices							
Comptes courants							
Actionnaires : capital appelé non versé							
Créances sur cessions d'actifs							
Autres créances							
Produits à recev. Quote part rés. SNC							
Charges constatées d'avance							
Charges à répartir							
Primes sur obligations							
Compte de liaison actif							
Capital souscrit non appelé							
Instruments financiers actif							
Autres actifs non courants							
Avances et acomptes versés sur commandes	106	106					
Clients et comptes rattachés	2 613	2 613					
Clients et comptes rattachés	2 719	2 719					
Instruments financiers actif							
Créances rattachées à des participations							
Prêts cautionnements et autres créances							
Créances sur personnel & org. Sociaux	45	45					
Créances fiscales hors IS	568	568					
Impôts différés - actif							
Etat Impôt sur les bénéfices	54	54					
Comptes courants							
Créances sur cessions d'actifs							
Autres créances	419	419					
Intérêts courus sur créances							
Compte d'ajustement intra-groupe bas de bilan							
Compte de liaison Ecritures d'élimination							
Compte de liaison Intra-groupe bas de bilan							
Ecart de conversion - actif							
Charges constatées d'avance	17	17					
Primes sur obligations							
Autres actifs courants	1103	1103					
Total Créances	3 823	3 823					

4.8. Trésorerie nette

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie		
Disponibilités	1177	601
Intérêts courus non échus s/ dispo.		
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie		
Concours bancaires trésorerie passive	(6)	(11)
Trésorerie nette courante	1170	590
VMP - Autres placements	177	
Intérêts courus non échus s/ VMP		
Actions propres		
Dépréciations sur actions propres		
Dépréciations sur VMP - Autres placements		
Concours bancaires dettes		
Intérêts courus non échus - passif		
Trésorerie nette non courante	177	
Trésorerie nette	1347	590

Les VMP - Autres placements ont été reclassés en présentation dans le poste "autres actifs financiers non courant".

4.9. Provisions et synthèse des autres postes

Provisions

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites		13	13				
Provisions pour litiges							
Provisions pour garanties							
Provisions pour pertes de change							
Provisions pour pertes sur contrats							
Autres provisions pour risques							
Provisions pour restructurations							
Autres provisions pour charges							
Ecart d'acquisition - passif							
Reprise - écart d'acquisition - passif							
Provisions non courantes		13	13				
Impôts différés - passif							
Provisions pour litiges							
Provisions pour garanties							
Provisions pour pertes sur contrats							
Autres provisions pour risques							
Provisions pour pensions et retraites							
Provisions pour restructurations							
Autres provisions pour charges							
Provisions courantes							

La synthèse des postes autres réserves, engagements de retraite, provisions courantes et non-courantes et impôts différés passif est la suivante :

En Milliers d'euros

Libellé	Autres réserves	Engagements retraite et assimilés	Provisions non courantes	Impôts différés - passif	Provisions courantes
Ouverture					
Augmentation Inv Emp					
Dotation		13			
Diminution Cess Remb.					
Reprise					
Juste valeur					
Autres variations					
Effet de change et réévaluation					
Variations de périmètre					
Clôture		13			

4.10. Dettes financières

Endettement courant et non courant

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture
Emprunts obligataires		331
Emprunts auprès établis. de crédit	691	379
Dette location (part +1 an)	1585	1522
Dépôts et cautionnements reçus		
Emission titres part. & avances de l'Etat		
Compte courant d'associés	1206	1022
Autres emprunts et dettes assimilées		
Intérêts courus sur emprunts	127	112
Dettes rattachées à des participations		
Endettement non courant	3 610	3 366
Emprunts obligataires	997	797
Emprunts auprès établis. de crédit	104	96
Dette location (part -1 an)	149	101
Emission titres part. & av. de l'Etat		
Autres emprunts et dettes assimilées		
Concours bancaires trésorerie passive	6	11
Concours bancaires dettes		
Intérêts courus non échus - passif		
Endettement courant	1257	1005
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>		
Endettement courant		
Endettement non courant		

Les dettes financières se décomposent par échéance comme suit :

En Milliers d'euros

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Emprunts obligataires	331		52	64	64	73	78
Emprunts auprès établis. de crédit	379		53	68	68	76	114
Dette location (part +1 an)	1522		132	165	199	209	817
Dépôts et cautionnements reçus							
Emission titres part. & avances de l'Etat							
Compte courant d'associés	1022						1022
Autres emprunts et dettes assimilées							
Intérêts courus sur emprunts	112	5		107			
Dettes rattachées à des participations							
Endettement non courant	3366	5	237	404	331	358	2031
Emprunts obligataires	797	797					
Emprunts auprès établis. de crédit	96	96					
Dette location (part -1 an)	101	101					
Emission titres part. & av. de l'Etat							
Autres emprunts et dettes assimilées							
Intérêts courus sur emprunts							
Concours bancaires trésorerie passive	11	11					
Concours bancaires dettes							
Intérêts courus non échus - passif							
Endettement courant	1005	1005					
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							
Endettement courant	58						
Endettement non courant							

4.11. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation**Comparatif annuel :**

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs		
Dettes sociales		
Dettes fiscales hors IS		
Dettes liées à l'intégration fiscale		
Passifs sur contrat		
Etat - impôts sur les bénéfices		
Comptes courants - passif		
Dettes s/ acquis. d'actifs		
Dividendes à payer		
Instruments financiers passif		
Autres dettes		
Charges à payer Quote part pertes SNC		
Produits constatés d'avance		
Compte de liaison passif		
Autres passifs non courants		
Dettes fournisseurs	1540	1901
Fournisseurs et comptes rattachés	1540	1901
Avances acomptes reçus sur commandes	156	77
Instruments financiers passif		
Dettes sociales	253	371
Dettes fiscales hors IS	438	577
Impôts différés - passif		
Etat - impôts sur les bénéfices	55	35
Dettes s/ acquis. d'actifs		
Autres dettes	155	137
Intérêts courus sur dettes		
Ecart de conversion passif		
Produits constatés d'avance	40	
Autres passifs courants	941	1120
Passifs non courants détenus en vue de la vente		
Passifs relatifs à des activités abandonnées		
Passifs non courants détenus en vue de la vente & act abandon.		
Total	2 637	3 098

Les fournisseurs et comptes rattachés, les autres dettes et compte de régularisation se décomposent par échéance comme suit :

En Milliers d'euros

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Impôts différés - passif						
Dettes fournisseurs						
Dettes sociales						
Dettes fiscales hors IS						
Dettes liées à l'intégration fiscale						
État - impôts sur les bénéfices						
Comptes courants - passif						
Dettes s/ acquis. d'actifs						
Dividendes à payer						
Instruments financiers passif						
Autres dettes						
Charges à payer Quote part pertes SNC						
Produits constatés d'avance						
Compte de liaison passif						
Autres passifs non courants						
Dettes fournisseurs	1901	1901				
Avances, acomptes reçus sur commandes	77	77				
Dettes d'exploitation	1978	1978				
Instruments financiers passif						
Dettes sociales	371	371				
Dettes fiscales hors IS	577	577				
Impôts différés - passif						
État - impôts sur les bénéfices	35	35				
Dettes s/ acquis. d'actifs						
Autres dettes	137	137				
Intérêts courus sur dettes						
Ecart de conversion passif						
Produits constatés d'avance						
Autres passifs courants	1120	1120				
Total	3 098	3 098				

5. Notes annexes sur les postes du compte de résultat

5.1. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires comparatif

En Milliers d'euros

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	6 906	
Produits des activités annexes	98	
Ventes et Production intra-groupe		
Rabais, remises et ristournes accordés		
Pertes de change sur ventes de biens		
Pertes de change sur ventes de produits		
Pertes de change sur ventes de services		
Gains de change sur ventes de biens		
Gains de change sur ventes de produits		
Gains de change sur ventes de services		
Chiffre d'affaires	7 005	0

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2023 est principalement composé du chiffre d'affaires de la société NYS.

La reconnaissance et la comptabilisation du chiffre d'affaires de la société NYS se font dès qu'il y a accord sur la chose et sur le prix entre le client et la société.

5.2. Achats consommés

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Achats de marchandises	(3)	
Achats d'études et prestations de services	(5 507)	
Autres achats		
Achats intra-groupe		
Achats non stockés de matières et fournitures	(30)	
Variation stocks de marchandises		
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	(7)	
Var. stocks mp fournis. & autres appro.		
Pertes de change sur achats de marchandises		
Pertes de change sur autres achats externes		
Gains de change sur achats de marchandises		
Gains de change sur autres achats externes		
Achats consommés	(5 547)	

5.3. Charges externes

En Milliers d'euros

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Sous-traitance		
Redevances de crédit-bail		
Locations immobilières et charges locatives	(39)	
Locations mobilières et charges locatives		
Entretien et réparations	(26)	
Primes d'assurances	(40)	
Autres services extérieurs	(34)	
Personnel détaché et intérimaire		
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(431)	(628)
Publicité publications relations publiques	(49)	
Transport	(1)	
Déplacements missions et réceptions	(59)	
Frais postaux et frais de télécommunications	(33)	
Frais bancaires	(43)	
Autres charges externes	(4)	(3)
Redevances		
Pertes de change sur autres charges externes		
Gains de change sur autres charges externes		
Charges externes	(759)	(631)

5.4. Charges de personnel et effectifs

Charge de personnel

En Milliers d'euros

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Rémunérations du personnel	(816)	
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(317)	
Autres charges de personnel		
Participation des salariés		
Transferts de charges de personnel		
Charges de personnel	(1133)	

L'effectif moyen du Groupe, hors effectif des activités abandonnées, est le suivant :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	25	
Ouvriers		
Effectif moyen interne	33	
Intérimaires		
Effectif moyen intérimaire		
Effectif moyen total	33	

5.5. Impôts et taxes

En Milliers d'euros

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(12)	
CVAE		
Autres impôts et taxes	(3)	
Impôts et taxes	(15)	

La CVAE répondant à la définition donnée par IAS 12, a été reclassée en impôts sur les résultats.

5.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En Milliers d'euros

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(23)	
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(44)	(10)
Dot./Amt. charges à répartir		
Dot. aux provisions d'exploitation		
Dot./Prov. engagements de retraite		
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(13)	
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		
Dotations aux provisions réglementées		
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel		
Dot. excep./Dépr. actif circulant		
Dotations pour dépréciations exceptionnelles		
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs incorporels		
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs corporels	(96)	
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles		
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles		
Reprise sur provisions d'exploitation		
Rep./Prov. engagements de retraite		
Rep./Dépr. sur actif circulant		
Rep. sur provisions réglementées		
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel		
Rep. excep. dépr. Immo. Fin. impairment		
Rep. excep./Dépr. actif circulant		
Reprises sur dépréciations exceptionnelles		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(176)	(10)

5.7. Autres produits et charges opérationnels courants

En Milliers d'euros

En Milliers d'euros

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Pertes sur créances irrécouvrables		
Part. résultat /opérat. commun perte		
Autres charges	(7)	
Production stockée		
Production immobilisée	36	
Subventions d'exploitation	15	
Part. résultat /opérat. commun bénéfice		
Autres produits		
Transferts de charges d'exploitation		
Compte d'ajustement Intra-groupe Résultat d'exploitation		
Compte de liaison Intra-groupe Résultat d'exploitation		
Autres produits et charges opérationnels courants	44	

5.8. Autres produits et charges opérationnels non courants

En Milliers d'euros

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Autres produits sur opérations de gestion	3	
Produits excep. s/ exercices antérieurs		
Produits de cession de titres conso.		
Produits de cession d'immo. incorp.		
Produits de cession d'immo. corp.		
Produits de cession de titres		
Produits de cession d'autres élém. actif		
Subv. invest. virées au résuit de l'ex.		
Autres produits		
Produits de fusion		
Incidence des changements de méthode et juste valeur		
Incidence de juste valeur produits		
Boni provenant du rachat d'actions propres		
Autres produits non courants		
Produits opérationnels non courants	3	
Autres charges sur opération de gestion	(5)	
VNC des titres conso cédés		
VNC des immo. incorp. cédées		
VNC des immo. corp. cédées		
VNC des titres cédés	(30)	
+/- valeur de consolidation		
+/- valeur sur contrat de location		
VNC d'autres éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles		
Charges de fusion		
Incidence des changements de méthode		
Incidence de juste valeur Charges		
Mali provenant du rachat d'actions propres		
Autres charges non courantes		
Dot. excep. dépr. Immo. Fin. impairment		
Charges opérationnelles non courantes	(35)	
Autres produits et charges opérationnels non courants	(32)	

5.9. Autres produits et charges financières

En Milliers d'euros

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Pertes sur créances financières et VMP	(23)	
Pertes de change sur opérations financières	(2)	
Pertes de change sur opérations financières non cash		
Charges financières sur droit d'utilisation		
Autres charges financières		
Rep./Dépr. sur actifs financiers	30	
Autres produits et charges financières	5	

5.10. Coût de l'endettement financier net

En Milliers d'euros

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur créances et VMP		
Produits nets sur cession de VMP	18	
Charges d'intérêts	(48)	
Coût de l'endettement financier net	(30)	

6. Note annexe sur l'impôt sur les résultats

6.1. Note annexe sur l'impôt sur les résultats

Impôts sur les résultats

En Milliers d'euros

Libellé	30/06/2023	30/06/2022
Impôt sur les bénéfices	(35)	
CVAE		
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Impôts différés		
Report		
Impôts sur les résultats	(35)	

7. Autres Informations

7.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

Néant

7.2. Rémunération des organes de direction

La communication d'information sur la rémunération des organes de direction permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction, par conséquent aucune information n'est communiquée dans ces annexes.

7.3. Résultats sectoriels

A ce stade, le Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activités. L'activité du Groupe est donc suivie de manière globale. Cette position pourra être revue au cours du 2nd semestre 2023.

7.4. Transactions avec les parties liées

En Milliers d'euro

Nature de prestations	Nom de l'entité liée	Nature du lien	Solde au bilan	Impact sur résultat
Dette d'exploitation	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	662	153
Dette financière	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	1 019	0
Dette d'exploitation	O&T PARTNERS	Dirigeants communs	123	47
Dette courante	OTT HERITAGE	Dirigeants communs	10	0
Créance courante	OTT HERITAGE	Dirigeants communs	123	73

Conception et Réalisation



pomelo-paradigm.com/pomdocpro/



MYHOTELMATCH SA

Siège social : Paris, France.

 58 avenue d'Iéna, 75116 Paris

Email : contact@MYHOTELMATCH.com | **Téléphone** : +33 4 23 45 00 02